

COMPE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 7 février 2019, sous la présidence de M. CORABOEUF Arnaud, Maire.

Etaient présents : Mmes DENEUBOURG, GRAVELET, THOMASSE et MM. CORABOEUF, GROENEWEG, KASSA, DOS SANTOS, LOURDEL, SELSCHOTTER Bernard et Sylvain.

Absente excusée : Mme PAIN (pouvoir à Mme GRAVELET).

Secrétaire : M. KASSA

Début de la séance : 20 H 10

Le compte rendu du précédent conseil municipal du jeudi 10 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

1 - CRÉATION DE POSTE : (pour un agent administratif)

3 voix favorables

4 abstentions

4 voix contre

A la majorité, le poste n'est pas créé.

2 – Taux d'imposition 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de maintenir les taux en 2019, à savoir :

- Taxe d'habitation 12 %
- Taxe foncière 17 %
- Taxe foncière non bâti 47 %

3 – TRAVAUX A PREVOIR EN 2019 :

Les travaux envisagés pour 2019 :

- Réalisation d'un parking à l'école pour 22 796.00 € HT
- Aménagement sécurité route de Charny devant l'école pour 24 925.00 € HT
- Remise en service des sonneries de la cloche de l'église pour 1 510.00 € HT (une estimation des travaux de charpente sera effectuée avant décision)
- Aspirateur à feuilles :
Proposition 1 (moteur à fixer + coffrage) 5 658.70 € HT + 1 634.00 € HT

- Proposition 2 (paniers de tonte avec turbine) 4 517.00 € HT
- Numérotation des poteaux incendie pour 1 210.00 €
 - Voirie « rue de l'Eglise » pour 6 015.00 € HT (trottoirs et caniveaux)
 - Moteur porte épicerie pour 2 579.73 € HT
 - Armoire frigorifique groupe scolaire pour 1 200.00 € HT
 - Signalisation croisement route de Châtillon / route d'Aillant pour 3 450.00 € HT
 - Réparation de la toiture du groupe scolaire (devis en cours).

Soit un total de 70 978.43 € HT

Une décision définitive sera prise après réponse du Département suite à demande de subventions et selon les aides accordées.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT :

Le conseil municipal autorise le Maire à adresser une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour tous les travaux énoncés ci-dessus excepté la signalisation qui fera l'objet d'une demande à part et la réparation de la toiture de l'école (entretien de bâtiments).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander une subvention au titre des amendes de police pour la signalisation du croisement route de Châtillon / route d'Aillant.

6 – OUVERTURE DE CREDITS :

Afin de régler les factures d'investissement avant le vote du budget, il y a lieu d'ouvrir les crédits suivant :

3 096 € au compte 2181 pour le moteur de la porte de l'épicerie,

1 440 € au compte 2181 pour l'armoire frigorifique du groupe scolaire.

Voté à l'unanimité

7 – STATIONNEMENT RUE DU DOCTEUR CHARPENTIER :

Mme Deneubourg contactera CAP Loiret afin de mener une étude de faisabilité pour réduire la vitesse des véhicules traversant cette route départementale. M. Selschotter Bernard s'associera au projet.

8 – RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA CROIX ROUGE :

Bilan de l'action « carré mobile croix rouge » sur notre commune :
152 personnes ont reçu une aide alimentaire sur l'année 2018, plusieurs familles ont été aidées dans leurs démarches administratives et d'autres ont été orientées vers les assistantes sociales.

Mme Deneubourg n'intervient pas dans les demandes d'attributions des aides, mais elle ne fait qu'orienter les personnes qui pourraient avoir besoin.

La Croix Rouge Française reste décisionnaire dans l'attribution de l'aide alimentaire qui se fait sous conditions de ressources via un barème strict.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat du carré mobile de la croix rouge pour un montant annuel de 200 €.

Le camion est présent tous les quinze jours le lundi de 13 h 30 à 15 h 30 sur le parking de la salle des Fêtes.

9 – QUESTIONS DIVERSES :

- M. LOURDEL présente le compte rendu des réunions de la commission fleurissement ainsi que le budget prévisionnel (3 000 €) :
 - Dans un premier temps, la délimitation des zones à fleurir,
 - Dans un second temps, le nettoyage des trottoirs

- La commission voirie s'est réunie lundi 4 février et a recensé les travaux à envisager en 2020,

- M. KASSA informe le Conseil que suite à l'arrêt d'activité de l'infographiste initial, nous travaillerons désormais avec notre imprimeur qui poursuit, dans la totalité, la production de notre Gazette.
La Gazette sortira avant la fin du mois de février 2019.
De plus, l'application dédiée à notre commune sera expliquée lors du conseil du 7 mars 2019.

- Le Maire donne lecture au conseil d'un courrier de M. PLÉ Alexandre faisant une offre de 300 € pour l'acquisition des 20 peupliers à l'ancienne station de pompage. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Fin de la séance à 22 h.